



V I L L E D E  
G E N È V E

## **Communiqué de presse du Conseil administratif**

Aux représentant-e-s des médias

**21 décembre 2023**

### **Le Conseil administratif s'inquiète de la mobilisation forcée de l'activiste burkinabè Daouda Diallo**

**Le Conseil administratif s'inquiète de la disparition puis de l'apparent recrutement forcé au sein de l'armée du Burkina Faso de M. Daouda Diallo, secrétaire général du Collectif contre l'Impunité et la Stigmatisation des Communautés (CISC) et lauréat du prix Martin Ennals pour les droits humains en 2022.**

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, à sa sortie du service des passeports de Ouagadougou où il était venu renouveler ses documents de voyage, M. Diallo a été enlevé par quatre hommes non-identifiés et emmené de force dans un véhicule. Une photo de lui en habits militaires est apparue trois jours plus tard sur les réseaux sociaux. Cet enlèvement fait suite à l'annonce en novembre de l'enrôlement de plusieurs personnalités de la société civile et des médias, en vertu d'un décret sur la mobilisation générale.

Daouda Diallo et le CISC sont des acteurs clés de la recherche non violente de solutions pour rétablir le tissu social dans les communautés fragilisées. Le soumettre à un recrutement forcé est de toute évidence une mesure punitive, qui bafoue la décision judiciaire du Tribunal administratif de Ouagadougou ordonnant la suspension de ce type de mesures. D'autres personnes, dont un autre membre du CISC, ont également été victimes de tentatives d'enlèvements.

Cette situation est une violation manifeste de la loi du 27 juin 2017 portant protection des défenseurs des droits humains au Burkina Faso, qui punit en son article 25 la disparition forcée d'un défenseur des droits humains. Il a en outre été rapporté que M. Daouda Diallo était en traitement pour un traumatisme à l'épaule, et que son recrutement, dans un tel état de santé, l'exposait à un risque disproportionné.

Le Conseil administratif appelle la communauté internationale à adresser une vive protestation au gouvernement burkinabè afin qu'il respecte les engagements pris à Genève lors de l'Examen Périodique Universel du Burkina Faso, ainsi que les conventions dont il est signataire afin de protéger toute personne contre les disparitions forcées.

#### **Contact : Service des relations extérieures et de la communication**

M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif,  
022 418 29 11 / 076 338 43 69 – [yannick.richter@ville-ge.ch](mailto:yannick.richter@ville-ge.ch)